



# NEOVACS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Succès de la campagne d'adhésion à la fiducie et début de l'*equitization* des obligations remboursables en actions

### **Avertissement**

*L'opération d'equitization et de monétisation décrite ci-après et faisant l'objet du présent communiqué ne constitue pas un financement par émission de titres donnant accès au capital dans le cadre d'augmentations de capital réalisées de façon échelonnée dans le temps, mais une restructuration de la dette existante de la Société par le biais d'une fiducie gérée par un tiers indépendant.*

*Toutefois, compte tenu de la complexité technique de l'opération et du caractère potentiellement dilutif de celle-ci, la Société attire l'attention des investisseurs sur les modalités de l'opération décrite dans le présent communiqué.*

*La Société rappelle que la Fiducie, par l'intermédiaire du Fiduciaire (tel que défini ci-après), n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société après avoir reçu les actions issues de l'exercice des BSA<sub>E</sub> (tel que défini ci-après). Les actions résultant de l'exercice des BSA<sub>E</sub> seront, en général, cédées sur le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action de la Société.*

*Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit du Fiduciaire agissant pour le compte de la Fiducie.*

*Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société compte tenu de la mise en place de ces mécanismes d'equitization et de monétisation et sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ces opérations, mentionnés dans le présent communiqué.*

**Suresnes, le 24 juillet 2023 – 18h00 CET – Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) annonce aujourd'hui le succès de la fiducie-gestion (la « Fiducie ») chargée de convertir en actions Néovacs les obligations remboursables en actions (« ORA ») émise en juin 2023 (cf. [communiqué de presse](#)).**

A l'issue de la période d'adhésion, l'intégralité des porteurs d'ORA a décidé de transférer la totalité des 17 687 ORA émises, d'une valeur nominale de 100 € chacune, à la Fiducie. En conséquence, conformément au communiqué de presse du 6 juin 2023, le Directeur Général de Néovacs a décidé de procéder à l'émission de 115 374 000 bons de souscription d'actions dits « *equitization* » (les « BSA<sub>E</sub> »), lesquels ont été souscrits en intégralité par la Fiducie.

Pour rappel, la Fiducie est chargée :

1. De convertir en actions Néovacs les ORA émises et qui lui ont été transférées, de manière structurée et organisée dans le temps, puis de céder les actions Néovacs en résultant sur le marché (le processus d'*equitization*) ;
2. De souscrire ensuite, dans le temps, à plusieurs émissions successives d'obligations sèches Néovacs (les « OS ») pour un montant total maximum de 4 M€ grâce au produit de la cession sur le marché des actions issues de l'*equitization* des ORA, et des OS le cas échéant ;
3. De procéder à l'*equitization* des OS.

Il est précisé qu'à l'issue de l'*equitization* et/ou du remboursement de l'intégralité des ORA détenues par la Fiducie (et le cas échéant, de l'intégralité des OS souscrites par la Fiducie), les BSA<sub>E</sub> qui n'auront pas été exercés par la Fiducie deviendront caducs.

## Calendrier indicatif

Date	Objet
24 juillet 2023	Début de l'équitization
21 janvier 2026 <sup>1</sup>	Fin de la période de souscription des OS par la Fiducie
29 juin 2026	Remboursement des OS en circulation par Néovacs (le cas échéant) / Fin de l'équitization
29 septembre 2026 (au plus tard)	Date de dissolution de la Fiducie
29 juin 2027	Fin de la période d'exercice des BSA

## À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde®, brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFN $\alpha$  Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13<sup>ème</sup> congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde® » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations :** [www.Néovacs.fr](http://www.Néovacs.fr)

Jérôme FABREGUETTES-LEIB  
Relations Investisseurs  
[Néovacs@actus.fr](mailto:Néovacs@actus.fr)  
01 53 67 36 78

Déborah SCHWARTZ  
Relations Presse financière  
[dschwartz@actus.fr](mailto:dschwartz@actus.fr)  
01 53 67 36 35

---

<sup>1</sup> Contre le 29 décembre 2025 initialement prévu dans le calendrier indicatif